

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion du jeudi 22 février à 18 heures30. Grande salle du conseil

Conseillers en exercice :	13
Présents :	8
Absents excusés	5
Votants :	8
Convocation du 16 février 2018.	

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de M. RICHARD Jean Claude, Maire : M. Gilles BOUTEILLER, Colette FRAIOLI, Jean-Paul BERTRAND, Nathalie BROCHARD, Ignace FLEURET, Michel GACHIGNARD, Jacques MORIN.

Excusés: Olivier BOUCHAND, Christian FRANCOIS, Céline GARNIER, Michel JACQUET, Philippe PRUNIER.

Secrétaire : Colette FRAIOLI

- Aucune remarque sur le dernier compte rendu, il est validé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1- **Zone d'habitation îlot du Cloucq : marché de maîtrise d'œuvre et d'études environnementales – choix des entreprises**
- 2- **Aménagements de sécurité – chemin de Courpantay – choix de l'entreprise**
- 3- **ADMR : soutien financier**
- 4- **Frais de déplacement du Dr Capron : régularisation**
- 5- **Centre de gestion de la FPT : prestation des archives communales**
- 6- **Délibérations et questions diverses**

- 1- **Zone d'habitation îlot du Cloucq : marché de maîtrise d'œuvre et d'études environnementales – choix des entreprises**

Après présentation par M. le Maire des différentes offres pour le marché de maîtrise d'œuvre et d'études environnementales, le conseil municipal décide de retenir les bureaux d'études suivants :

- Lot 1 : maîtrise d'œuvre

ADAUC / LINKS PAYAGES /SAET (Nantes 44)	Tranche ferme :	
	Mission maîtrise œuvres – études	8 750,00 € HT
	Mission complémentaire (PA)	4 250,00 € HT
	Tranche optionnelle :	
	Suivi des travaux	15 000,00 € HT
TOTAL		28 000,00 € HT

- Lot 2 : BET environnement

ATLAM (Venansault 85)	Tranche ferme :	
	Dossier loi sur l'eau	2 890,00 € HT
	Tranche optionnelle :	
	Dossier examen cas par cas	500,00 € HT
TOTAL		3 390,00 € HT

2- Aménagements de sécurité – chemin de Courpantay – choix de l'entreprise

M. le Maire présente aux élus les différentes offres reçues des 5 entreprises, les offres ont été analysées par l'Agence de Services aux Collectivités Locales (Maître d'oeuvre par convention signée le 21 juillet 2015) :

ENTREPRISES	OFFRE DE PRIX - HT
Migné TP (Vernoux en Gâtine 79)	39 616,97€
Atlanroute (St Sauveur d'Aunis 17)	39 839,75€
Colas Centre ouest (Fontenay-le-Comte)	43 898,30€
Eurovia (Niort 79)	45 659,50€
RINEAU TP (Maillezais)	46 705,60€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de retenir l'entreprise Migné TP (Vernoux en Gâtine – 79) pour un montant HT de 39 616.97€.

3- ADMR : soutien financier

M. le Maire informe les élus que la subvention sollicitée par l'association ADMR pour l'année 2018 s'élève à 1 198 euros, (calculs effectués selon le nombre d'heures d'intervention effectuées dans chaque commune où les services de l'ADMR interviennent)

Le conseil municipal autorise le versement de la participation communale soit 1198 euros.

4- Frais de déplacement du Dr Capron : régularisation

M. le Maire explique les différentes règles de calcul et propose aux élus de régulariser les indemnités kilométriques versées au Dr Capron. Le montant de la régularisation pour l'année 2017 s'élève à 1112.74€.

Le conseil municipal autorise le versement du complément des indemnités kilométriques au Dr Capron.

5- Centre de gestion de la FPT : prestation des archives communales

M. le Maire expose aux élus que le centre de gestion de la FPT propose une prestation "archives communales". Une archiviste s'est déplacée pour un état des lieux et propose le devis suivant : Intervention pour une durée de 6 semaines

Nombre de jours : 30

Tarif journalier 2018 : 220 euros

Coût estimatif : 6 660 euros.

Possibilité de scinder les 6 semaines sur 3 exercices budgétaires : 2020/2021/2022

Le conseil municipal émet un avis favorable pour que soient réalisées les prestations du classement des archives communales sur 3 exercices à compter de 2020 pour un montant estimatif de 6 660 euros.

6- Délibérations et questions diverses

▶ Délibération ouverture de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget.

M. le Maire rappelle aux élus les dispositions extraite de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « jusqu'à l'obtention du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Achat matériel (table de tir) : OP27/2188 : 6 450 euros

Le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions énoncées ci-dessus.

▶ Loyer « local des pompiers ».

Le bail conclu entre la commune et M. et Mme Francis Garnier se terminant le 9 mars 2018, M le maire propose de continuer à louer le local jusqu'à l'installation des pompiers dans leur nouveau bâtiment. Il propose que le loyer soit fixé à 400 euros par mois et que le versement cessera dès lors que les pompiers seront déménagés. . Une nouvelle convention d'occupation du local précisant ces dispositions sera établie et signée des 2 parties. Le conseil municipal valide cette proposition et autorise la signature de la convention d'occupation du local et le versement du loyer jusqu'au déménagement dans le nouveau bâtiment.

▶ Location des toilettes sèches pour les manifestations estivales :

Le conseil municipal émet un avis favorable à la location des toilettes sèches pour les manifestations estivales suivantes : marché nature – kermesse des écoles – vide-grenier (foot)

▶ M. le Maire rend compte de la réunion du 21 février avec des jeunes de la commune, ayant le projet de création d'une équipe de foot.

▶ Motion « voie rapide Fontenay-le-Comte / Rochefort

M. le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Député, Pierre Henriot, relatif au projet de réalisation d'une voie rapide entre Fontenay-le-Comte et Rochefort.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de signer cette motion.

▶ Avis favorable à la demande de l'association "carpe damvitaïse" : travaux de busage.

▶ Avis favorable à la demande de Mme Christine Jacquet : utilisation de la salle de musique 1 à 2 fois par mois pour animer des séances de méditation.

▶ Installation aire de jeux

M Michel Lelay, domicilié 9 rue de la maison neuve - le Pin (79) demande l'autorisation d'installer une aire de jeux pour enfants du 2 au 20 août 2018 sur le terrain de loisirs.

Avis favorable du conseil municipal, le tarif est fixé à 50 euros.

▶ Avis favorable pour spectacle de Guignol les 26 et 27 juillet 2018.

▶ Avis favorable pour spectacle de clowns le 15 août 2018.

Fin de la séance : 20h